**LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA COMMISSION DE LA CEDEAO ORGANISE LA SEPTIÈME RÉUNION DES DIRECTIONS JURIDIQUES ET SECTORIELLES DES COMMISSIONS DE LA CEDEAO ET DE L’UEMOA À DAKAR, SÉNÉGAL**

Les hauts responsables juridiques et les directions sectorielles de la Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) et de l’Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) se sont réunis à Dakar, Sénégal, pour la septième réunion des directions juridiques et sectorielles des commissions de la CEDEAO et de l’UEMOA. Cet événement majeur, qui s’est tenu du 25 au 29 novembre 2024, témoigne de l’engagement collectif de l’UEMOA et de la CEDEAO à résoudre les difficultés de convergence des textes adoptés et à prévenir les divergences et chevauchements dans les textes adoptés.

Les directeurs des affaires juridiques des deux institutions ont prononcé des discours éclairants, soulignant l’importance de cette réunion conjointe de la CEDEAO et de l’UEMOA pour consolider les efforts issus de plusieurs réunions précédentes.

La réunion de Dakar s’inscrit dans la continuité des rencontres de 2015, 2016, 2018, 2022 et 2023, au cours desquelles les deux institutions ont délibéré sur les dossiers nécessitant une convergence.

À l’issue de la réunion, les résultats suivants sont attendus :

 • Finalisation des accords de coopération entre les deux institutions dans les domaines de la biosécurité et des intrants agricoles.

 • Préparation des documents en vue de leur soumission pour signature par les chefs des institutions.

 • Adoption d’un modus operandi pour l’échange de textes réglementaires en vue de leur harmonisation.

**---------------FIN-----------------**

Pour plus d’informations, veuillez contacter :

Direction de la Communication, Commission de la CEDEAO

Twitter : @ecowas\_cedeao – Facebook : Ecowas-Cedeao

[www.ecowas.int](http://www.ecowas.int)

**A propos de la CEDEAO**

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée le 28 mai 1975 à Lagos, au Nigeria, suite à la signature du Traité instituant l’organisation par 15 Chefs d'État et de gouvernement ouest-africains. La région de la CEDEAO s'étend sur une superficie de 5,2 millions de kilomètres carrés, et regroupe les États membres suivants : le Bénin, le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone, le Sénégal et le Togo.

Considérée comme l'un des piliers de la Communauté économique africaine, la CEDEAO a été créée dans l’objectif de promouvoir la coopération et l'intégration, dans la perspective d'une union économique de l’Afrique de l'Ouest en vue d'élever le niveau de vie de ses peuples, de maintenir et d’accroitre la stabilité économique, de renforcer les relations entre les États membres et de contribuer au progrès et au développement du continent africain.

En 2007, le Secrétariat de la CEDEAO a été transformé en une Commission dirigée par un Président, assisté d'un Vice-président et de cinq Commissaires ; des technocrates expérimentés qui sont chargés d’assurer le leadership, dans le cadre de cette nouvelle orientation. Au titre du processus de réforme, la CEDEAO met en œuvre des programmes d’importance critique et stratégique, qui visent à favoriser le renforcement de la cohésion et l'élimination progressive des obstacles à l’intégration effective de la sous-région. Ainsi, les 300 millions de citoyens de la Communauté pourront finalement s'approprier la nouvelle Vision – celle du passage d’une CEDEAO des Etats à une **"CEDEAO des Peuples : Paix et prospérité pour tous"** à l’horizon 2050.